

Informations de rentrée 2023/2024

HORAIRES SCOLAIRES

Lundi - mardi - jeudi - vendredi

Matin : 8h30 - 11h40 (accueil 8h20)

Après-midi : 13h30 - 16h20 (accueil 13h20)



EQUIPE EDUCATIVE

CP (19 élèves) : Mme Vonin

CP/CE1 (18 élèves) : Mme Corbet/Mme Meillet

CE1 (22 élèves) : Mme Firanczuk

CE2 (24 élèves) : Mme Chaussat

CE2/CM1 (21 élèves) : M. Magnin(direction)/ Mme Meillet

CM1/CM2 (23 élèves) : Mme Magnin-Feysot

CM2 (26 élèves) : M. Lenoir/ Mme Meillet

RASED

Psychologue scolaire : Mme Lagneau 03.81.31.18.06

Maitresse E : Mme Séverine Firanczuk

DOCUMENTS A RAPPORTER A LA RENTREE

*Fiche de renseignements complétée et corrigée en rouge si besoin. La notice et **les codes des catégories socio-professionnelles sont disponibles sur le site de l'école**. Merci de bien **mettre à jour vos adresses mail**.

Tout changement intervenant en cours d'année est à nous signaler rapidement.

* **Fiche d'urgence** complétée et signée

* **L'assurance scolaire** est obligatoire pour les activités scolaires qui dépassent les horaires normaux (sorties...). Merci de

veiller à ce qu'elle comporte une **garantie individuelle accident** qui couvre les accidents sans tiers.



REUNIONS DE RENTREE

Les réunions se dérouleront **sans la présence des enfants**.

CP - CP/CE1 : jeudi 14/09 à 17h30

CE1 - CE2 : vendredi 15/09 à 17h30

CE2/CM1 : jeudi 14/09 à 18h00

CM1/CM2 - CM2 : mardi 12/09 à 17h30

VACANCES SCOLAIRES

Voir sur le site, rubrique « Infos parents »

COOPERATIVE SCOLAIRE

La coopérative est fixée à 10 € pour l'année scolaire (15 € pour 2 enfants de la même famille inscrits dans l'école, 20 € pour trois enfants de la même famille ou plus). Elle permet le financement d'activités scolaires (voyages scolaires, achat de petit matériel, financement de spectacle, etc...).

Pour les parents qui souhaiteraient régler par chèque, veuillez le rédiger à l'ordre de : **OCCE Ecole de Clerval**.

SANTE SCOLAIRE

Si votre enfant souffre d'un **problème médical** qui nécessite une prise en charge ou une attention particulière pendant le temps scolaire (asthme, allergies,...), merci de le signaler au directeur dès le début de l'année afin de mettre en place un **PAI** si nécessaire.

Dans un souci d'équilibre alimentaire, **les goûters et bonbons ne sont pas autorisés** sur le temps scolaire.

ABSENCES

En cas d'absence de votre enfant, merci de nous en informer le plus tôt possible de préférence par **mail à ecole.clerval@ac-besancon.fr** ou par **SMS au 06.46.86.51.76** et d'apporter à son retour un mot d'absence.

S'il n'est pas prévenu, le directeur enverra avant 9h un SMS pour demander une justification de l'absence.

En cas d'absences répétées et injustifiées (4 demi-journées dans le mois), il est de notre devoir d'en informer les services académiques.

ELECTIONS DE PARENTS D'ELEVES



Les élections de parents d'élèves se dérouleront le **vendredi 13 octobre uniquement par correspondance**.

Chaque parent est électeur et éligible. Tous les parents sont donc concernés quelle que soit leur situation. Les parents qui désirent se présenter peuvent venir s'inscrire ou se renseigner auprès du directeur **avant le 28 septembre**.